

« Abayas, burqa, attentat d'Arras, ...

ENQUÊTE AUPRÈS DES MUSULMANS SUR LA LAÏCITÉ ET LA PLACE DES RELIGIONS À L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ

(Date de levée d'embargo : vendredi 8 décembre à 4h30)

A l'occasion de la journée nationale de la laïcité (9 décembre 2023), *Elmaniya.tv*, la nouvelle chaîne laïque franco-arabe, a commandé à l'*Ifop* une enquête permettant de mieux cerner la place que les Français musulmans accordent aujourd'hui à la religion, le sens qu'ils donnent à la laïcité mais aussi leur point de vue sur les récents événements (ex : interdiction des abayas le 3 septembre, assassinat d'Arras par un islamiste le 13 octobre...) ayant mis au premier plan la question de l'Islam à l'École. Pour cela, l'*Ifop* a mis en place un dispositif d'étude permettant de mesurer la spécificité des musulmans de France sur ces sujets – à travers des indicateurs offrant des comparaisons avec le point de vue de l'ensemble des Français – mais aussi d'analyser certaines variables pouvant influencer leur rapport à la laïcité comme leur âge ou leur degré de religiosité. Au regard de cette étude menée auprès d'un échantillon représentatif de 1000 musulmans déclarés, la population musulmane apparaît imprégnée d'une vision très ouverte de la laïcité associée à un soutien massif aux manifestations de religiosité dans la société en général et à l'École en particulier (ex : voile, abaya...).

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

1 - Dans un contexte marqué par l'interdiction des abayas à l'École publique (3 septembre), une très large majorité des Français musulmans (78%) partage le sentiment que la laïcité telle qu'elle est appliquée aujourd'hui par les pouvoirs publics est discriminatoire envers les musulmans.

2 - Les trois quarts des Français musulmans souhaitent un retour au régime concordataire appliqué en France jusqu'au vote de la loi de 1905 : 75% d'entre eux de disant favorables au « financement public des lieux de culte et des religieux des principales religions (ex : curés, popes, rabbins, imams...) comme c'est le cas en Alsace-Moselle pour certains cultes ».

3 - D'autres revendications passent par l'abrogation de dispositifs empêchant l'expression vestimentaire de leur religion dans l'espace public. Ils soutiennent ainsi massivement le droit des athlètes français(e)s à porter des couvre-chefs religieux aux prochains JO en France (75%) ;

4 - Près de 20 ans après son application, les Français de confession musulmane sont toujours massivement opposés à la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'École. En effet, les deux tiers d'entre eux (65%) se disent favorables au port de couvre-chefs à caractère religieux (ex : voile, kippa...) dans l'enceinte des collèges et lycées publics.

5 - Les musulmans soutiennent massivement aussi d'autres formes de manifestations de religiosité dans l'espace scolaire tel que le port de signes religieux par les parents accompagnateurs faisant action d'enseignement (à 75%) ou l'introduction de menus à caractère confessionnel (ex : viande halal, viande casher...) à la cantine (à 83%).

6 - Enfin, environ la moitié d'entre eux soutiennent également une remise en cause du principe de neutralité religieuse dans le cœur des enseignements, revendiquant par exemple le droit des jeunes filles « à ne pas assister aux cours de natation pour des raisons religieuses » (à 57%) ou des élèves à « ne pas assister aux cours dont le contenu heurterait leurs convictions religieuses » (à 50%).

7 - Si l'interdiction des abayas annoncée à la rentrée a fait l'objet d'un quasi-consensus dans la population générale (81% des Français approuvent cette interdiction), rares sont les musulmans (28%) à soutenir la décision du nouveau ministre de l'Éducation nationale.

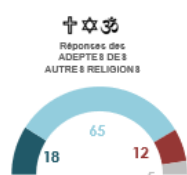
8 - Leur rapport particulier à la laïcité n'empêche pas la plupart des musulmans (78%) de condamner totalement le meurtrier de Dominique Bernard à Arras mais leur condamnation manque de fermeté : les personnes n'exprimant pas une condamnation totale de l'assassin sont trois fois plus nombreuses dans les rangs des musulmans (16%) que chez l'ensemble des Français (5%), notamment parmi les élèves scolarisés actuellement dans l'enseignement secondaire ou supérieur (31%).

A – LA FORTE RELIGIOSITE DES MUSULMANS SE TRADUIT PAR UNE PLUS GRANDE EMPREINTE DE LA RELIGION DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE COMME DANS LEUR RAPPORT A LA SCIENCE

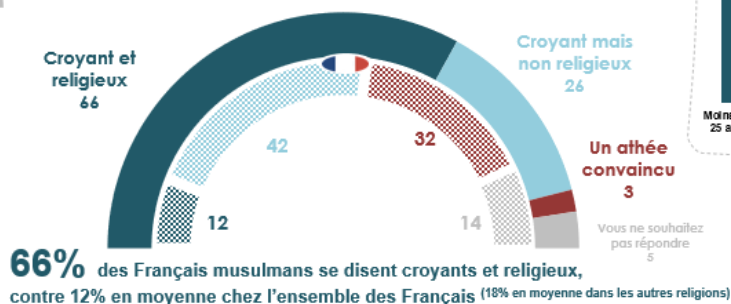
1 – Le degré de religiosité des musulmans est trois fois plus élevé que chez les adeptes des autres confessions : 66% des Français musulmans se disent « croyants et religieux », contre à peine 18% en moyenne chez l'ensemble des Français des autres religions (ex : catholiques, protestants, juifs...). Et ce sont les musulmans les plus jeunes (ex : 74% des jeunes de moins de 35 ans), les plus diplômés (77% des diplômés d'un 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) et les plus élevés socialement (74% des cadres, 77% des dirigeants d'entreprise) qui assument le plus fort leur caractère religieux. Déjà suggéré par différents travaux¹, ce **renforcement de la religiosité des musulmans au fil du renouvellement des générations corrobore ainsi les résultats de la dernière vague d'enquête Valeurs (2018)** qui, s'appuyant sur des effectifs pourtant plus faibles (179 musulmans)², montrait déjà que la religion avait une place beaucoup plus importante dans la vie des musulmans (63%) que dans celles des chrétiens (22%).

Q : Indépendamment du fait que vous pratiquez une religion, diriez-vous que vous êtes... ?

Base : personnes âgées de 15 ans et plus



Réponses des FRANÇAIS MUSULMANS



2 – Ce haut degré de religiosité s'accompagne d'un niveau d'orthopraxie très marqué, spécialement en matière alimentaire ou vestimentaire. Reprenant les indicateurs des travaux d'Olivier Galland et d'Anne Muxel dans leur étude auprès des lycéens³, **cette enquête rappelle en effet la puissance de l'orthopraxie – c'est-à-dire la capacité d'une religion à fixer des règles de vie quotidienne d'un individu – chez nos concitoyens de religion musulmane, notamment les plus jeunes.**

Q : Quelle est l'importance de la religion dans... ?

Base : personnes âgées de 15 ans et plus

- Proportion de personnes pour qui la religion a de « l'importance » dans... -



¹ Hugues LAGRANGE, « Pratiques religieuses et religiosité parmi les immigrés et les descendants d'immigrés du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie en France », 2013 ; Vincent TOURNIER, « Les musulmans en France: religiosité, politisation et capital social: Enseignements de l'enquête "Trajectoires et origines" », Politique et Sociétés, 32(2), 89-120, 2013

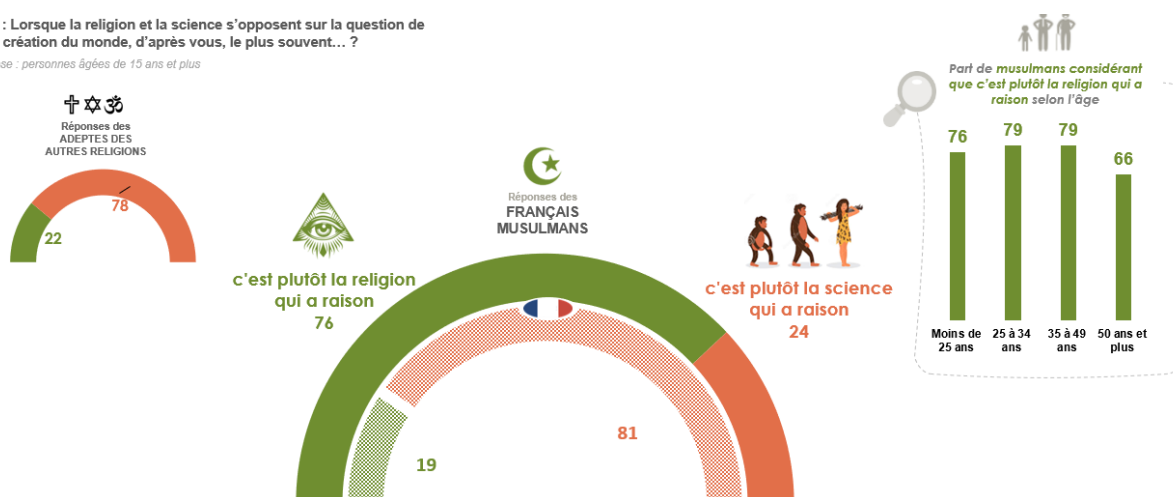
² Galland, Olivier. « Des musulmans plus religieux et plus traditionnels que les chrétiens », Pierre Bréchon éd., La France des valeurs. Quarante ans d'évolutions. Presses universitaires de Grenoble, 2019, pp. 234-241.

³ Olivier Galland, Anne Muxel (dir.), La Tentation radicale. Enquête auprès des lycées, Puf, 2018.

En France, les musulmans se distinguent ainsi par l'importance qu'ils accordent à la religion dans leurs choix alimentaires (85%, contre 19% chez les adeptes des autres confessions) ou leur façon de s'habiller (63%, contre 18%). Leurs choix politiques (51%, contre 25%) ou encore ceux régissant le choix de leurs amis (47%, contre 22%) sont aussi influencés par le sceau de l'Islam mais dans des moindres proportions. Et dans le détail des résultats, il est intéressant de noter que le respect de prescriptions vestimentaires – qui est celui qui soulève le plus de tensions dans l'espace scolaire – est affiché avant tout pour les jeunes : 76% des jeunes musulmans de moins de 25 ans reconnaissent que la religion a de l'importance dans leur manière de s'habiller, contre 47% de leurs coreligionnaires de plus de 50 ans.

3 – Or, cette place accordée à la religion va de pair avec une plus grande disposition des musulmans à un absolutisme religieux dans le rapport à la science aussi bien qu'aux autres croyances religieuses. En effet, les musulmans se distinguent non seulement par leur croyance que leur religion est détentrice d'une vérité absolue – 75% d'entre eux estiment qu'« il y a une seule vraie religion », contre 20% en moyenne chez les adeptes des autres confessions – mais aussi par l'idée qu'elle prévaut sur les discours scientifiques dans l'explication de la création du monde : 76% des musulmans pensent que c'est plutôt la religion qui a raison lorsque la religion et la science s'opposent sur la question de la création du monde, contre 19% en moyenne chez l'ensemble des Français (22% en moyenne chez les adeptes des autres religions). Or l'adhésion à ces deux idées est typique d'un « absolutisme religieux » (Olivier Galland, 2016⁴) alliant anti-relativisme radical et domination des croyances religieuses sur les croyances scientifiques.

Q : Lorsque la religion et la science s'opposent sur la question de la création du monde, d'après vous, le plus souvent... ?
 Base : personnes âgées de 15 ans et plus



A noter toutefois que l'idée de la supériorité de la religion sur la science n'est pas spécifique aux adeptes du Coran : elle est désormais partagée chez l'ensemble des Français par près de quatre jeunes sur dix (41%) et par une majorité des sympathisants LFI (54%).

B – PERCEVANT LES LOIS « LAÏQUES » COMME DISCRIMINATOIRES, LES MUSULMANS REVENDIQUENT UN ASSOULISSEMENT DES REGLES D'APPLICATION DE LA LAÏCITE

4 – Les musulmans affichent une lecture très littérale de la laïcité fixée par la loi de 1905 leur donnant le sentiment que les lois « laïques » ultérieures sont discriminatoires envers leurs coreligionnaires.

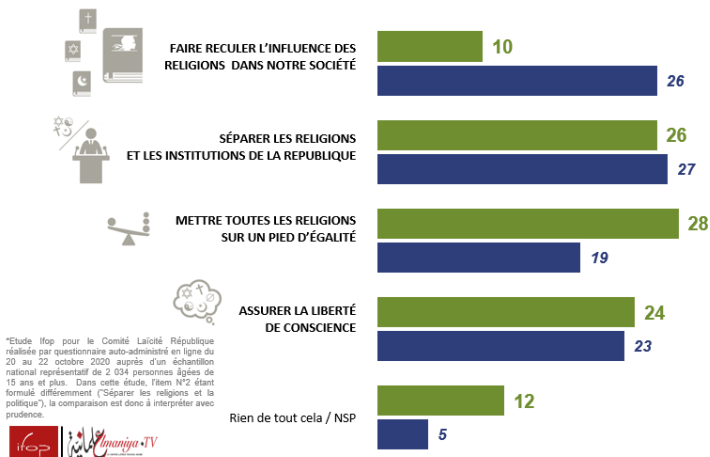
Pour les musulmans, la laïcité ne constitue pas une forme de « sécularisation » de la société mais un simple cadre juridique destiné à assurer la séparation du religieux du politique, la liberté de conscience et l'égalité entre les religions. En effet, les musulmans se distinguent par leur rejet de l'idée selon laquelle la laïcité consisterait à « faire reculer l'influence des religions dans la société » : seuls 10% d'entre eux partagent ce point de vue, soit deux fois moins que chez l'ensemble des Français âgés de 18 ans et plus (26 %). À l'inverse, ils affichent leur préférence pour une vision assez minimaliste de la laïcité en l'associant en priorité à un traitement égal des différentes religions (à 28 %, soit 9 points de plus que chez l'ensemble des Français).

⁴ Olivier Galland IN, La Tentation radicale. Enquête auprès des lycées, Puf, 2018, p97.

Q : Pour vous le principe de la laïcité, c'est avant tout... ?

Base : personnes âgées de 15 ans et plus

Réponses des Français musulmans
Réponses de l'ensemble des Français en 2020*



Mais les accusations de musulmanophobie envers les lois associées (2004) ou apparentées (2010) à la laïcité imprègnent fortement les représentations que se font les musulmans de ces dispositifs législatifs. En effet, la plupart d'entre eux (78%) ont le sentiment que la laïcité telle qu'elle est appliquée aujourd'hui par les pouvoirs publics est discriminatoire envers les musulmans, une idée particulièrement présente parmi les plus jeunes (80% des moins de 25 ans) et les plus progressistes (89% des musulmans se situant politiquement très à gauche). Dans un contexte marqué par un renforcement de la laïcité au sein de l'institution scolaire – via des initiatives comme la Charte de la laïcité (2013) ou le *Vade-mecum* pour la laïcité (2018) – on ne peut donc que constater leur adhésion aux discours décrivant par exemple la loi de 2004 comme une loi de « ségrégation » antimusulmans (Edwy Plenel, janvier 2015).

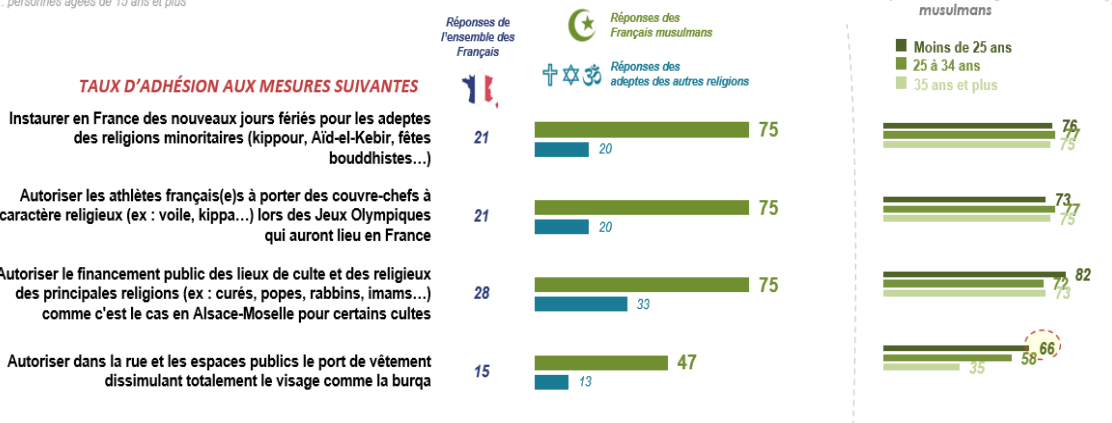
5 – Dans ce contexte, la majorité des musulmans soutiennent une remise en cause de la loi de 1905 et d'autres dispositifs empêchant l'expression vestimentaire de leur religion dans l'espace public

Les trois quarts des Français musulmans souhaitent un retour au régime du concordat appliqué avant le vote de la loi de 1905 : 75% souhaitent qu'on autorise désormais « le financement public des lieux de culte et des religieux des principales religions (ex : curés, popes, rabbins, imams...) comme c'est le cas en Alsace-Moselle pour certains cultes ». En cela, ils se distinguent de l'ensemble des Français (favorable à seulement 28%) mais pas d'autres catégories de la population qui y sont majoritairement favorables comme les jeunes de moins de 25 ans (à 60%) ou les sympathisants LFI (à 52%).

L'ADHÉSION À DIFFÉRENTES ÉVOLUTIONS DES RÈGLES DE LA LAÏCITÉ DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Q : Personnellement, seriez-vous favorable ou opposé aux mesures suivantes ?

Base : personnes âgées de 15 ans et plus



D'autres revendications traduisent une volonté d'abroger les lois empêchant l'expression vestimentaire de leur religion dans l'espace public. Cela transparait dans leur soutien massif (à 75%, contre 21% en moyenne chez l'ensemble des Français) à ce que l'on autorise « les athlètes français(e)s à porter des couvre-chefs à caractère religieux (ex : voile, kippa...) lors des Jeux Olympiques qui auront lieu

en France ». De même, environ la moitié d'entre eux (47%, contre 15% chez l'ensemble des Français) soutiennent l'abrogation de la loi de 2010 interdisant le port de la burqa dans la rue et les espaces publics, et ceci même s'il faut rappeler qu'ils désapprouvent majoritairement (à 61%) le port du voile intégral (niqab ou burka) par les musulmanes (cf. étude Ifop-Montaigne, 2016).

Enfin, la proposition émise par Eva Joly lors de la campagne présidentielle de 2012 d'instaurer « des nouveaux jours fériés pour les adeptes des religions minoritaires (kippour, Aïd-el-Kebir, fêtes bouddhistes...) » est aussi très largement soutenue par Français musulmans (à 75%).

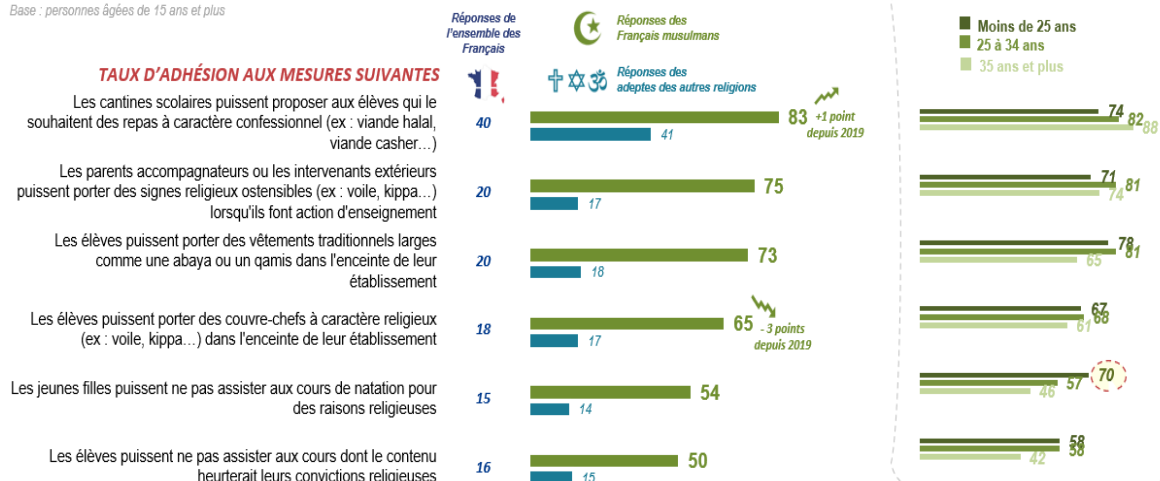
6 – Une large majorité des musulmans souhaite aussi abroger la loi de 2004 interdisant le port du voile à l'École ou d'autres formes d'expression de leur identité religieuse dans l'espace scolaire

Près de 20 ans après le vote de la loi de 2004 interdisant les signes religieux ostensibles à l'École, l'enquête montre que les Français de confession musulmane y sont toujours massivement opposés : les deux tiers d'entre eux (65%) se disent favorables au port de couvre-chefs à caractère religieux (ex : voile, kippa...) dans l'enceinte des collèges et lycées publics. Là aussi, s'ils se distinguent très nettement de l'ensemble des Français (favorables à seulement 18%), ils sont soutenus par une grande part des jeunes de moins de 25 ans (à 47%) et des sympathisants LFI (à 52%).

L'ADHÉSION À UN ASSOUPPLISSEMENT DES RÈGLES DE LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Q : Personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à ce qu'à l'avenir, dans les collèges et les lycées publics... ?

Base : personnes âgées de 15 ans et plus



2019 : Étude Ifop pour Le Point et la Fondation Jean Jaurès réalisée du 26 août au 9 septembre 2019 auprès d'un échantillon de 1 012 personnes, représentatif de la population de religion ou d'origine musulmane âgée de 15 ans et plus. En raison des différences de mode de recueil et de formulation de question, la comparaison des résultats avec cette enquête est à interpréter avec prudence.

Mais les musulmans soutiennent massivement aussi d'autres formes de manifestations de religiosité dans l'espace scolaire tel que le port de signes religieux par les parents accompagnateurs faisant action d'enseignement (à 75%) ou l'introduction de menus à caractère confessionnel (ex : viande halal, viande casher...) à la cantine (à 83%).

Enfin, environ la moitié d'entre eux ne s'arrêtent pas à soutenir ces manifestations de religiosité durant la vie scolaire. Ils soutiennent également une remise en cause du principe de neutralité religieuse dans le cœur des enseignements, revendiquant par exemple le droit des jeunes filles « à ne pas assister aux cours de natation pour des raisons religieuses » (à 54%) ou des élèves à « ne pas assister aux cours dont le contenu heurterait leurs convictions religieuses » (à 50%).

Ces chiffres montrent donc que **pour beaucoup, les revendications des musulmans ne se limitent pas qu'à l'expression de leur identité religieuse dans l'espace scolaire, mais aussi au droit à choisir le contenu même des enseignements, et ceci y compris aux dépens de la mixité filles / garçons.**

C – LA RECENTE INTERDICTION DE L'ABAYA ET DES QAMIS EST MASSIVEMENT REJETÉE PAR LES FRANÇAIS MUSLUMANS QUI Y VOIENT UNE MESURE DISCRIMINATOIRE

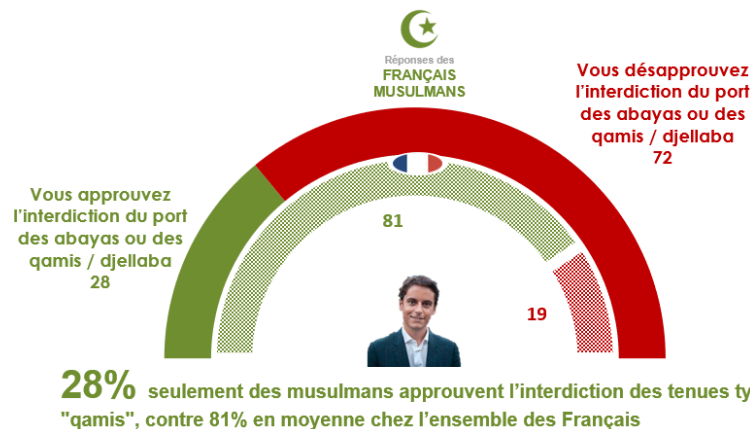
7 – Alors que l'interdiction des abayas annoncée à la rentrée de septembre fait l'objet d'un quasi-consensus dans la population générale - 81% des Français approuvent cette interdiction ⁵-, c'est tout le contraire chez les Français de confession musulmane qui sont à peine 28% à la soutenir.

En effet, l'opposition à la décision du nouveau ministre de l'Éducation nationale est massive chez les **1 002 musulmans interrogés (72%)**, en particulier dans les rangs des plus jeunes (ex : 81% des étudiants dans le supérieur), des plus diplômés (77% des diplômés d'un 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) ou des plus aisés socialement (80% chez les cadres et professions intellectuelles supérieures).

Le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal a récemment annoncé l'interdiction du port des abayas (robes longues de tradition moyen-orientale pour les femmes) ou des qamis / djellaba (tuniques longues pour les hommes) dans les établissements publics au nom du fait qu'il s'agissait de "tenues religieuses" et qu'il ne fallait pas "dans une salle de classe (...) être capable d'identifier la religion des élèves en les regardant".

Q : Personnellement, approuvez-vous ou désapprouvez cette décision d'interdire le port des abayas ou des qamis / djellaba dans les collèges et lycées publics ?

Base : musulmans âgés de 15 ans et plus / ensemble des Français âgés de 18 ans et plus



Il est vrai que les critiques émises à l'encontre de cette décision par différentes figures de la gauche radicale (ex : Thomas Portes, Mathilde Panot, Manuel Bompard, Sandrine Rousseau...) ou « anti-raciste » sont très largement partagées par les Français de confession musulmane.

Dans leur très grande majorité, ils la perçoivent comme « source de stigmatisation envers les élèves portant habituellement ce type de vêtements » (70%), un risque de « contrôles au faciès (69%) des élèves musulmans ou encore, comme une « mesure discriminatoire envers les élèves musulman(es) » (67%). Mais leurs réponses mettent aussi en évidence une conception totalement opposée aux principes de laïcité tels qu'ils sont appliqués par la rue de Grenelle. En effet, une nette majorité de musulmans voient aussi dans cette interdiction non seulement une « mesure contraire aux principes fondateurs de la laïcité » (65%) mais aussi une « forme de violation de la liberté religieuse de certains élèves à afficher leur religion » (à 56%, jusqu'à 73% chez les musulmanes ayant déjà porté une abaya).

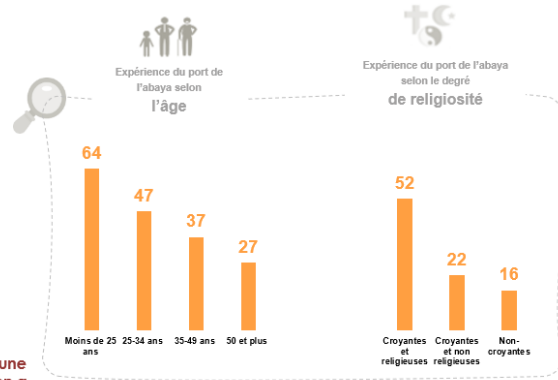
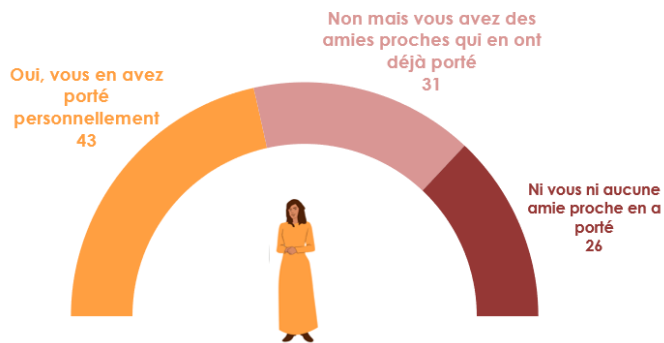
8 – Et cette interdiction heurte une grande partie de la population musulmane, c'est sans doute parce que le port de l'abaya est loin d'être une tendance vestimentaire marginale dans la gent féminine musulmanes, en particulier dans les rangs des femmes les plus jeunes et des plus religieuses.

Au contraire, les résultats de l'enquête montrent que plus de quatre musulmanes sur dix ont déjà porté en public cette robe longue de tradition moyen-orientale (43%), cette expérience étant même très largement majoritaire dans les rangs des jeunes (64% des moins de 25 ans) et des plus religieuses (62% des femmes se rendant à la mosquée au moins une fois par semaine).

⁵ Etude Ifop pour Charlie Hebdo réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 30 au 31 août 2023 auprès d'un échantillon de 2 145 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine.

Q : Au cours de votre vie, vous est-il déjà arrivé de porter une "abaya", ce que soit dans un établissement scolaire ou d'autres espaces publics (ex : rue...) ?

Base : musulmanes âgées de 15 ans et plus (605)



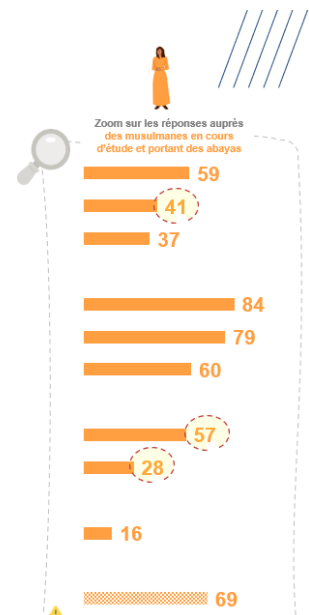
9 – Si certains dignitaires musulmans français nient le caractère religieux des abayas, le port de cette tenue pour des raisons confessionnelles est reconnu par une majorité des femmes en ayant déjà porté.

En effet, si le vice-président du CFCM, Abdallah Zekri, a jugé que « l'abaya » était « une forme de mode » qui « n'a rien à voir (avec la religion) », son avis n'est pas en phase avec les motifs affichés par la majorité des femmes ayant déjà porté une abaya : **55% d'entre elles expliquent ce port pour « se conformer à une religion demandant aux femmes de cacher les formes de leur corps en public »**, cette proportion montant jusqu'à 59% chez les collégiennes, lycéennes ou étudiantes interrogées. Et cette réponse des personnes les plus concernées – les porteuses d'abayas – contredit aussi celle de l'ensemble des adeptes du Coran pour qui ces tenues n'ont pas de caractère religieux (62%).

LES MOTIFS DU PORT DE TENUES AMPLES TRADITIONNELLES TYPE "ABAYA"

Q : Et avez-vous déjà porté en public une "abaya"... ?

Base : musulmanes ayant déjà porté une abaya (247)



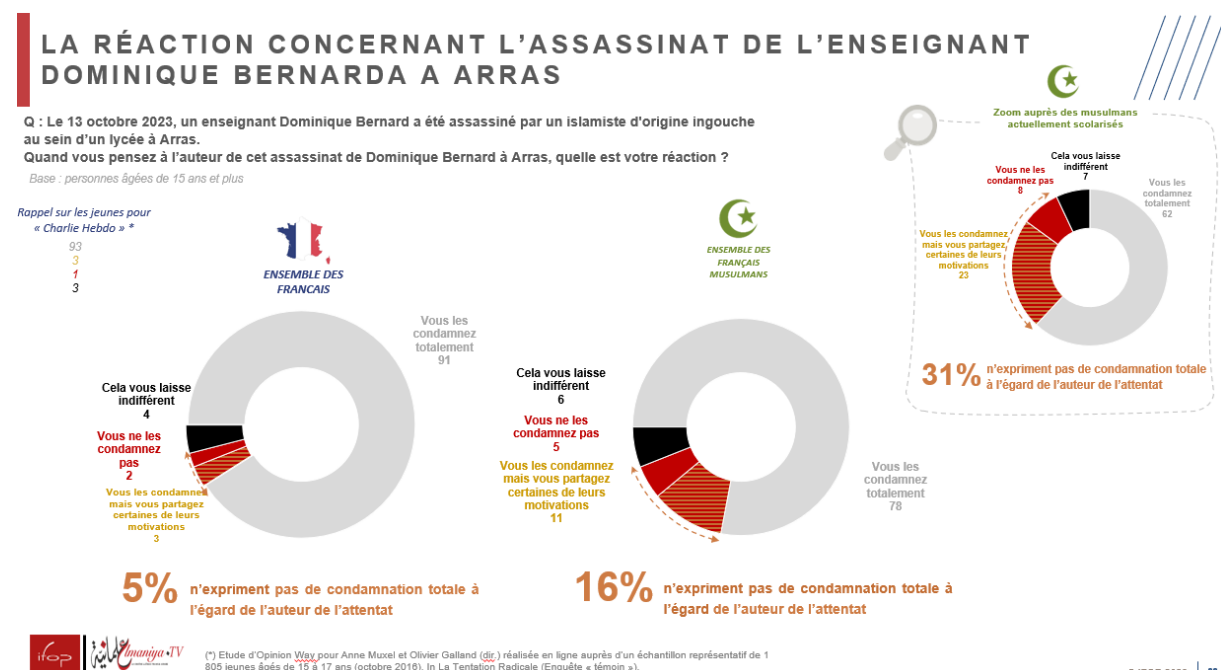
Cependant, **il serait faux de réduire le port de ce vêtement au seul respect d'une injonction religieuse tel que les autorités les plus rigoristes de l'Islam sunnite ont pu l'imposer dans les monarchies wahhabites du Golfe (Arabie Saoudite, Qatar).** L'enquête révèle deux autres types de raisons du port de l'abaya par les musulmanes françaises :

- D'une part, **ce port répond à des enjeux de sécurité et/ou de réputation, en particulier pour les jeunes femmes qui sont le plus exposées aux formes de harcèlement sexiste ou sexuel.** En effet, nombre de musulmanes actuellement scolarisées déclarent en avoir déjà porté pour « éviter d'être agressé(e), abordé(e) ou de sentir le regard des hommes sur son corps » (57%), « d'être perçue comme une femme impudique ou indécente » (41%) ou encore « à cause de la pression exercée par certains proches » (28%).

- D'autre part, le port de ce vêtement serait aussi très lié à des effets de mode et des enjeux de praticité : 88% expliquent qu'elles en ont déjà porté parce que c'est un vêtement commode à porter (88%), par goût pour la mode des vêtements amples (82%) ou pour « cacher un surpoids/ des complexes corporels » (55%). Ce type de motif est toutefois rarement exclusif : seules 9% des musulmanes ayant déjà porté une abaya l'ont fait uniquement pour des raisons de mode ou de praticité.

10 – Une condamnation de l'attentat d'Arras qui faisant moins l'unanimité chez les musulmans, notamment ceux scolarisés actuellement dans l'enseignement secondaire ou supérieur

Le rapport spécifique des Français de confessions musulmane à la laïcité n'empêche pas la plupart d'entre eux (78%) de condamner le meurtrier de Dominique Bernard, poignardé à mort le 13 octobre à Arras, dont un des motifs auraient été "l'interdiction de l'abaya" (*Libération*, 20 nov. 2023).



Cependant, leur condamnation du terroriste s'avère moins forte que chez l'ensemble des Français : 16% de musulmans interrogés (contre 5% en moyenne chez l'ensemble des Français) n'expriment pas une condamnation totale de l'assassin, soit parce qu'ils ne le condamnent pas (5%, contre 2%), soit parce qu'ils le condamnent mais admettent partager certaines de ses motivations (11%, contre 3%).

Ce décalage avec la population générale tient notamment au fait que la désapprobation radicale du terroriste d'Arras fait moins l'unanimité (62%) chez élèves musulmans scolarisés actuellement dans l'enseignement secondaire ou supérieur : 23% d'entre eux « condamnent les terroristes mais partagent certaines de leurs motivations », 8% déclarent qu'ils « ne les condamnent pas » et 7% se disent indifférents à l'égard du terroriste ayant assassiné ce professeur.

François Kraus, directeur du pôle Politique / Actualités à l'Ifop
 Contact : 0661003776 – francois.kraus@ifop.com

Méthodologie : Étude Ifop pour Imaniya.TV réalisée du 21 au 29 novembre 2023 par questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon de 1 002 personnes, représentatif de la population de religion musulmane vivant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus.

A propos de Imaniya.TV : Elmaniya.tv, la chaîne laïque franco-arabe, est une webTV bilingue, qui diffuse simultanément en Français et en Arabe. Lancée par d'anciens journalistes de la rédaction arabophone de France 24, elle est dédiée à la défense et à la promotion des valeurs laïques et humanistes aussi bien en France que dans le Monde arabe. Le rédacteur en chef est Jamel Boudouma (ancien rédacteur en chef de F24).



(*) Etude d'Opinion Way pour Anne Muzel et Olivier Galland (dir.) réalisée en ligne auprès d'un échantillon représentatif de 1 805 jeunes âgés de 15 à 17 ans (octobre 2016). In La Tentation Radicale (Enquête « témoin »).

Le principe d'un échantillon miroir « Français musulmans » / « Ensemble des Français »

A l'occasion de la journée nationale de la laïcité (9 décembre 2023), l'Ifop a investigué une catégorie de la population – les Français de confession musulmane – dont l'opinion sur les questions de religion et de la laïcité est au cœur des débats (ex : manifestations de religiosité à l'Ecole). Pour cela, l'Ifop a constitué un échantillon spécifique de 1 000 Français de confession musulmane.

Parallèlement, l'Ifop a constitué aussi un échantillon « classique » de l'ensemble de la population française dont **les caractéristiques – identiques en termes de mode de recueil (internet), de méthode d'échantillonnage (méthode des quotas) et d'indicateurs (questions identiques) – permettent une comparaison des positions des Français musulmans avec la moyenne nationale, mais aussi avec les adeptes des autres confessions.** Au regard du faible poids des autres religions dans la population, l'Ifop a toutefois estimé qu'il n'était pas prudent de comparer leurs réponses avec celles des autres minorités religieuses (protestants, juifs...).

Un périmètre de l'enquête et les critères de qualification des cibles

Comme pour l'étude auprès de l'ensemble des Français, le périmètre du volet « musulmans » est **l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus, qu'elle soit de nationalité française ou étrangère.** Par facilité d'usage, le terme de « Français » figurant dans ce rapport fait donc référence à l'ensemble des personnes résidant sur le sol métropolitain et pas seulement à celles détentrices de la nationalité française.

Pour cette enquête, **l'Ifop a fait le choix d'une approche basée sur l'auto-identification, c'est-à-dire de n'inclure dans l'échantillon que les individus qui s'identifient eux-mêmes comme musulmans,** qu'ils soient « convertis » (issus par exemple d'une famille catholique) ou issus de familles musulmanes.

- Par **musulmans**, on entend donc les personnes ayant répondu « musulmane » à la question « Pouvez-vous nous dire quelle est votre religion si vous en avez une ? Catholique / Protestante / Juive / Musulmane / Autre religion / Sans religion / Vous ne souhaitez pas répondre ».

- A contrario, les **adeptes des autres religions** regroupent les personnes ayant répondu « Catholique / Protestante / Juive / Autre religion » à cette même question

Correspondant à 5,6% des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en métropole (étude Ifop-Institut Montaigne - 2016), la cible de cette étude exclut donc les personnes déclarant avoir au moins un de leurs parents musulmans mais qui ne s'identifient pas personnellement à cette confession.

Un mode de recueil adapté au sujet

Le rapport à la religion et à l'affichage de ses croyances étant des sujets sensibles à aborder, ce dispositif d'enquête repose sur un mode de collecte auto-administré de l'information. Evitant aux répondants de se sentir jugés par un enquêteur, **ce mode de recueil limite par exemple les risques de voir les musulmans chercher à se conformer à des formes de désirabilité sociale et notamment à sous-déclarer des comportements perçus comme non convenables par la morale dominante.** Cependant, le mode de recueil en ligne a pour défaut de sous-représenter les musulmans ayant un faible niveau d'éducation, de maîtrise de la langue française et de niveau de revenu.

Le respect des règles sur le recueil des données « sensibles »

Suivant la législation autour des données individuelles portant sur « des origines philosophiques ou religieuses » (l'article 8 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978), l'Ifop a veillé à ce que ce dispositif respecte les conditions suivantes :

- Une **complète anonymisation des données lors des différentes phases de l'étude** (collecte, enregistrement, conservation)
- La **finalité scientifique de l'enquête** a été justifiée et clairement affichée aux répondants ;
- L'**information du répondant du caractère facultatif des réponses**, de la démarche de la finalité de l'étude et des modalités d'exercice de ses droits.